

dénuée de clôture et de tout, sans vache qu'on a pas honte de me faire jusqu'à cent cinquante francs.... ne trouvant ni beurre à acheter ni chose quelconque pour la vie, mais seulement quelque peu par charité ; car je puis dire à la louange de ces pauvres gens, qu'ils m'ont donné et non pas vendu ce dont j'ai vécu jusqu'à présent...."

L'évêque lui répondit qu'il ne fallait pas s'affliger outre mesure. " Les jeunes gens commandés n'ont pas obéi ; quoiqu'il se soit trouvé plusieurs royalistes en Saint-Roch, il ne laissait pas cependant que d'y avoir une certaine quantité de Bostonnais, ce sont sans doute ceux-là qui ont été commandés. Il n'est pas surprenant qu'ils n'aient pas obéi. "

" Ne me parlez pas, mon cher patriote, de misère ; vous ne me persuaderez pas. Je crois bien tout ce que vous me marquez de la situation de votre paroisse, des travaux à faire, et de la cherté des choses, mais vous croire réduit à l'indigence et à la mendicité, c'est ce que je ne puis me persuader. Vous me dispenserez de vous en détailler les raisons." (1)

Mais l'abbé de la Valinière ne se contenta pas de ces difficultés il s'en créa bientôt une autre au sujet d'une annexion d'une partie de sa paroisse à celle de Saint-Jean Port-Joly, annexion déjà décrétée par l'évêque en 1775, et voici ce qu'il en écrit à celui-ci :

" Pour ce qui concerne Saint-Jean, ou la demi-

(1) Mgr Briand se permettait de ne pas croire à la pauvreté dont se plaignait M. de la Valinière, parce qu'il connaissait ses ressources pécuniaires. Quelques années après, M. Gravé écrivait : " M. de la Valinière est venu à Québec... je soupçonne qu'il est venu demander aux héritiers Cugnet 12,000 francs dont le défunt était censé son débiteur. "